

Image not found or type unknown



Comment changer de nom de famille

Par **batiste**, le **13/04/2010 à 01:31**

Bonjour, j'ai voulu savoir si je peux remettre mon nom de famille d'origine, mon nom actuel est Laurent, mais avant l'arrivée en France de ma famille c'était Llorens, comment faut-il que je fasse pour le récupérer? A partir de quel âge pouvons-nous le faire?

Par **jeetendra**, le **13/04/2010 à 10:10**

Bonjour, la procédure du changement de nom de famille est essentiellement administrative, il faut justifier d'un intérêt légitime en plus :
Article 61 du Code Civil : "Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom.
La demande de changement de nom peut avoir pour objet d'éviter l'extinction du nom porté par un ascendant ou un collatéral du demandeur jusqu'au quatrième degré.
Le changement de nom est autorisé par décret."
Cordialement.